L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 AVRIL 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 25 AVRIL.

RETOURS OFFICIELS.

On trouvera dans notre partie anglaise le tableau des retours de la dernière élection. Ce tableau nous a été transmis par le maire et nous le publions comme pièce officielle.

EMEUTE.

Nous lisons dans l'*Orléanais* d'hier, partie anglaise:

"La nuit dernière, entre onze heures et minuit, au moment où les compositeurs seuls se trouvaient dans nos bureaux et qu'il était impossible de prévoir une attaque, une troupe de gens qui venaient de donner une sérénade quelque part, s'est arrêtée devant notre imprimerie, et après avoir poussé des hourras en honneur de Seuzeneau, a commencé à vociférer contre nous. Ces gens-là sont armés de pierres et les ont lancées dans nos fenêtres qu'ils ont complètement brisées,—vitres, chassis et le reste! L'un des projectiles a atteint un compositeur qui travaillait près de la fenêtre, et il est tombé comme mort sur le parquet. Il n'était que légèrement blessé cependant. Pendant cinq minutes une grêle de projectiles n'a pas cessé de pleuvoir dans nos bureaux, à tel point qu'il était dangereux d'y rester debout. Des cailloux pesant une livre ont été lancés dans l'imprimerie; l'un de ces projectiles est venu se heurter au tuyau d'un poêle, à l'extrémité opposée de la maison, et l'a renversé avec fracas. Un autre projectile a été lancé avec une telle force qu'il a traversé toute l'imprimerie et, sortant par une autre fenêtre opposée, est allé tomber sur la Levée. L'attaque venait de la rue. Il ne se trouvait par une seule arme dans nos bureaux, il n'y avait ni fusils, ni pistolets, ni *revolvers*; autrement quelques douzaines des malfaiteurs auraient été couchés sur le terrain. Désormais nous serons prêts à recevoir les agresseurs, &c."

L'*Orléanais* ajoute qu'à la tête de l'émeute se trouvaient deux officiers de police à cheval. Nous espérons qu'il se trompe. Quoiqu'il en soit, l'attaque dirigée contre les bureaux de notre confrère mérite non-seulement la sévère réprobation des honnêtes gens mais l'intervention des autorités. Est-ce que la liberté de la presse n'existe pas dans notre pays? Sera-t-il permis à quelques douzaines de gens sans aveu d'assaillir des hommes paisibles qui exercent un droit légitime? La liberté de la presse a été violée par l'émeute de mardi soir; la vie de paisibles citoyens a été mise en danger; il faut que les agresseurs, quels qu'ils soient, reçoivent le châtiment que mérite leur acte; il faut qu'ils soient arrêtés et traduits devant la justice du pays pour expier le grave délit qu'ils ont commis. Que les autorités fassent leur devoir.

Bénéfice de Mlle Maria.—Les habitués du Théâtre d'Orléans se rappelleront que la représentation de ce soir est au bénéfice de Maria. Cette comédienne fine et délicate jouit encore parmi nous d'une vogue qu'elle doit uniquement à l'incontestable talent de l'artiste que nous venons de nommer. Elle a transporté et maintenu sur notre scène les traditions de la bonne école et créé des rôles qu'elle seule pouvait aborder. Sans son concours, le public orléanais n'aurait pas applaudi les délicieux proverbes de Musset. Nous espérons que les habitués se montreront reconnaissants et qu'ils s'empresseront de venir saluer une dernière fois l'éminente actrice que nous allons perdre. Mlle Maria part, elle quitte à regret un public qu'elle aime et qui lui a donné des marques réitérées de ses sympathies et de son admiration. Soyons tous présents aux adieux de la bénéficiaire.

Revue des Deux Mondes.—Le numéro du 1er avril nous a été transmis hier. Cette livraison se fait remarquer par un excellent choix d'articles et par de belles pages dues à la plume de M. de Trobriand. L'éditeur ne se contente pas de puiser aux sources les plus pures et les plus variées de la littérature française; il paie de sa personne, afin de donner à sa revue le caractère local qu'il doit avoir et qui en double l'intérêt. M. de Trobriand a tenu et au-delà toutes les promesses qu'il avait faites; il a réalisé son programme d'une façon dont les moindres détails ont été le fait de ses amis et du public. Notre concours ne fera jamais faute à l'œuvre sérieuse qu'il a entreprise et dont le principal but est de propager en Amérique le goût de la littérature française. Un pareil projet est digne des sympathies publiques et surtout de celles de la population franco-américaine.

Secrétaire du Gouverneur.—La *Gazette de Baton Rouge* annonce la nomination de M. J. J. Gutierrez au poste de secrétaire particulier du Gouverneur, en remplacement de M. Zénon Ledoux, décédé.

Havane.—Nous avons reçu par le *Falcon* des journaux de la Havane jusqu'au 20 courant.

Ils s'occupent beaucoup de l'expédition qui s'organise, dit-on, à Chagres et qui est destinée à envahir Cuba. Les journalistes havanais après ont cette feuille équipée et annoncent aux aventuriers qu'ils seront accueillis à leur débarquement par de bonnes décharges de mousqueterie.

Voici les numéros qui ont gagné les plus forts lots au dernier tirage de la loterie de la Havane:

Nos.		Nos.	
24,393	$30,000	5,673	$1,000
1,573	10,000	15,067	1,000
27,581	12,000	19,804	1,000
1,163	6,000	25,126	1,000
5,078	2,000	33,366	1,000
21,548	2,000	33,843	1,000
17,522	2,000	31,892	1,000
6,261	2,000	2,880	1,000

Steamers américains.—M. Collamer, directeur général des postes, a publié en date du 15 courant un avis dans lequel il annonce que l'*Atlantic*, le premier de la ligne Collins, a été examiné par les ordres du secrétaire de la marine et accepté au service, en vertu du contrat passé le 1er novembre 1847 pour le transport de la malle entre New-York et Liverpool. L'*Atlantic* partira de New York pour le dernier de ces ports, samedi 27 avril, à midi, et portera la malle aux conditions stipulées dans le traité postal conclu récemment entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

CONGRES.

Sénat, 17 avril.—M. Elmore, Sénateur élu de la Caroline du Sud, vient prendre son siège.

M. Foote réclame la prise en considération de sa motion pour référer les résolutions de MM. Clay et Benton à un comité spécial. M. Benton propose de déposer la résolution de M. Foote sur le bureau. Sa proposition est rejetée par 28 voix contre 24. Un débat personnel s'engage entre M. Benton et M. Foote. Il se place là une scène scandaleuse dont une de nos dernières dépêches télégraphiques a rendu compte.

Chambre des Représentans.—La Chambre procède à l'élection d'un greffier. Au neuvième scrutin, M. Young est élu.

Désordres à Philadelphie.—De graves désordres ont éclaté à Philadelphie le 15 de ce mois. Comme de coutume, c'est un malencontreux incendie qui a donné le signal des hostilités. Deux compagnies de pompiers rivales se sont trouvées en même temps sur le lieu du sinistre et au lieu de réunir leurs efforts pour éteindre les flammes, ont jugé plus convenable d'en venir aux mains. La populace qui était présente s'est divisée en deux camps et le combat a été général. Les pierres volaient de toutes parts et de temps en temps des décharges d'armes à feu venaient ajouter à l'horreur du spectacle. Pas un officier de police n'a fait son apparition, et la nuit seule a mis fin au combat. Il y a eu plusieurs blessés.

Grêle.—Un violent orage accompagné de grêle a éclaté le 11 de ce mois dans le voisinage du bayou Salé, paroisse St-Marie. Les grêlons étaient d'une grosseur formidable; on en a recueilli plusieurs à l'habitation de M. Berwick qui avaient un pouce de diamètre. Les grêlons avaient en moyenne un diamètre de trois quarts de pouce. L'orage a duré environ vingt minutes. On ne sait pas encore si la canne et le maïs ont été endommagés.

Consul.—M. Rudolph Pretino a été nommé consul de Nassau au Texas. Il résidera à Galveston.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

TRANSMISE A L'ABEILLE.

New-York, 20 avril.—Le coton a haussé de 1/4 cent sur les nouvelles du steamer. Les ventes sont de 9,000 balles aux prix suivants: Middling Orléans 12 1/4 cents. Upland 12 cents. La farine a haussé de 6 cents par baril, avec de fortes ventes.

Les transactions sur les actions sont actives, avec tendance à la hausse.

Le fleuve.—Nous lisons dans l'*Echo* de la Pointe-Coupée:

Le fleuve baisse toujours ici, mais lentement. Il est encore plus haut qu'il ne fut l'an passé. Quoique le niveau de la Fausse Rivière soit actuellement de cinq pieds au-dessous de celui du Mississipi, l'eau y a déjà baissé d'environ un pied. Nous espérons que nos amis de l'île feront encore récolte cette année.

Encore un meurtre mystérieux.—Boston, la ville puritaine, ne sera pas la seule qui se soit acquis une triste célébrité. Au meurtre du docteur Parkman succèdent dans les autres villes du Nord des épisodes non moins dramatiques et tout aussi mystérieux. Voici qu'on a découvert il y a quelques jours dans un ruisseau qui traverse la ville de Saco, Etat du Maine, le cadavre d'une jeune femme dont les mains étaient étroitement liées et qui avait une corde au cou. La malheureuse victime était revêtue de ses habits de nuit. Aux dernières dates, le coroner pratiquait une enquête pour tâcher d'éclairer la justice.

La famille du Dr. Webster.—Les anciens amis du docteur Webster, déclaré coupable du meurtre du docteur Parkman, ont eu la généreuse idée de faire circuler des listes de souscription pour venir en aide à la famille du condamné. Cette intéressante famille, composée d'une femme jeune encore et de plusieurs jeunes filles charmantes et parfaitement élevées, se trouve plongée, par suite de la condamnation de leur chef, dans le dénûment le plus absolu. La veuve de M. Parkman a souscrit pour une somme de $500; les dons s'élèvent en ce moment au chiffre de $20,000.

Accident.—Les bouilloires d'une locomotive employée sur le chemin de fer de Susquehannah ont fait explosion le 16 de ce mois. La locomotive a été lancée à environ quatre-vingts pieds dans l'air. Le chauffeur a été tué et l'ingénieur grièvement blessé. Il paraît que l'accident a été déterminé par le manque d'eau dans les chaudières.

Venezuela.—Les derniers avis de Venezuela annoncent que le Congrès a passé un décret ordonnant la mise en liberté du général Paez. Le président Monagas exécutera-t-il ce decret? Se conformera-t-il à la volonté des chambres? Nous croyons qu'il cédera sur ce point afin de ne pas provoquer l'irritation populaire. Déjà l'ordre de bannissement qu'il avait décrété contre les deux filles de Paez n'a pas été mis à exécution et le président, pour ne pas s'attirer une mauvaise affaire sur les bras, a dû tolérer cette infraction à sa souveraineté.

Les réclamations anglaises et hollandaises ont été réglées à l'amiable, mais les conditions ne nous sont pas connues. On se souvient sans doute que l'amiral anglais avait menacé de mettre toute la côte vénézuelienne en état de blocus si le gouvernement ne rappelait pas la loi qui accordait aux débiteurs un délai de neuf ans avant l'expiration desquels un créancier ne pouvait pas exercer ses droits. Cette menace a sans doute hâté le règlement dont nous parlons plus haut.

FEUILLETON.

LE SECRET D'UNE JEUNE FILLE.

HISTOIRE VRAIE.

A peine les journaux eurent-ils répandu cette honorable nouvelle dans le quartier latin que le docteur de Robert fut envahi par ses amis, qui l'entraînèrent dans le café le plus fréquenté des écoles. Robert y reçut les félicitations unanimes de ses camarades, accompagnées de nombreux bols de punch.

Le lendemain on lui offrit un banquet.

Le surlendemain un déjeuner.

Le troisième jour il reçut de son oncle le président du tribunal de Limoges une lettre de félicitations illustrée d'un billet de mille francs.

Le quatrième jour, son oncle le juge d'instruction vint le prendre en personne et lui fit délicatement accepter un nouveau billet de mille francs.

Robert crut rêver.

Tout semblait s'entendre pour tuer le souvenir de Pauline dans le cœur de l'étudiant. Mais c'était en vain.

Un beau jour Robert, las de bonheur, se trouva le plus malheureux des hommes. Il courut chez la voisine, elle ne put lui donner des nouvelles de Pauline. Depuis les succès de Robert, elle avait cessé de venir dans la maison. Si la fortune nous donne beaucoup d'amis, elle nous enlève souvent les plus sincères. Elle avait été continuée d'envoyer des secours à la veuve, mais elle ne paraissait plus.

—Dites-moi au moins son nom! s'écria Robert.
—Impossible! répondit la voisine.
—Sa demeure?
—Pas davantage.

Il offrit un de ses deux billets de mille francs, le seul qui lui restât.

—Ce que vous faites là est mal, dit la voisine. Si vous n'étiez pas amoureux, je vous en voudrais. Ecoutez la raison. Mlle Pauline est une bienfaitrice; je ne puis la trahir. Certes, je voudrais bien vous voir d'accord, car vous vous aimez.
—C'est-à-dire que je l'aime.
—Et elle donc! Si vous l'aviez entendue parler de vous quand vous étiez malheureux! Oh! elle vous aime plus que vous ne l'aimez peut-être.
—Comment? elle m'aime! s'écria Robert. Est-ce possible? Et moi qui ne m'en étais jamais aperçu!
—Oui, et si j'ai un conseil à vous donner, c'est de l'épouser la première fois que vous la rencontrerez, si toutefois vous en sentez le courage.
—Comment! il faudrait du courage pour épouser Pauline!
—Beaucoup pour un homme comme vous.
—Pourquoi cela?
—C'est le secret.
—Le diable soit du secret! Avoir du courage pour épouser une jeune fille charmante, sage, bien élevée, et très riche, selon toute apparence!
—Elle est toujours...
—Mais savez-vous seulement, en supposant que j'aie ce grand courage, savez-vous si on me l'accordera?
—Si mère fait toutes ses volontés.

Après cet entretien, Robert fut plus malheureux qu'avant. A quelques jours de là, par un matin de printemps, tandis qu'il promenait ses mélancolies sous les tilleuls du Luxembourg, il rencontra la jeune fille, fraîche, toute parfumée, comme une des fleurs nouvellement écloses du parterre, et seule, ainsi que de coutume.

Pauline voulut rebrousser chemin, mais la biche qui a reçu le coup de feu au cœur ne court pas loin. La pauvre enfant sentit ses jambes trembler, et pour ne pas tomber, elle fut obligée de s'appuyer au bras de celui dont elle voulait se sauver. Ils se promenèrent pendant trois heures, causant parfois de choses futiles, et parfois aussi ne se disant rien, ce qui est bien plus éloquent encore. Bref, Pauline finit par avouer qu'elle aimait. Robert l'avait plus de mots pour exprimer combien il était ravi, mais tout à coup il tressaillit, il vient de penser au mariage!
—Parbleu, s'écria-t-il, j'allais oublier cela!
—Quoi donc? dit Pauline.
—De vous demander si vous voulez bien être ma femme. On dit que vous faites toutes vos volontés.

Pauline était devenue pâle comme les statues du jardin.

—Jamais! s'écria-t-elle d'une voix tremblante. Oh! monsieur Robert, j'aurais dû fuir!
—Mais pourquoi ce motif?
—Je ne puis vous le dire.
—Eh bien! je vous déclare moi, que je n'en démordrai pas. Vous m'avez dit que vous m'aimiez, je vous aime, je veux vous épouser tant pis! Je ne vous quitte pas avant d'avoir obtenu votre consentement. Je veux vous demander à vos parents. Je suis fils de magistrat et je suis décoré d'une médaille, je....
—Raison de plus pour que je refuse, murmura-t-elle.
—Comment, raison de plus! Décidément nous jouons aux charades, chère Pauline.
—Non, car je vous déclare très clairement que, dussé-je en mourir, je ne vous reverrai jamais!

En même temps, Pauline s'engagea vivement dans une allée et disparut.

Les derniers mots de Pauline avaient été articulés d'un ton si ferme que Robert resta planté sur ses jambes sans pouvoir faire un pas. Quand il revint de son émotion, Pauline avait disparu.

Il rentra au logis désespéré. Il sanglotta comme un enfant.

Le lendemain, au moment où il venait de s'habiller en songeant à la Morgue et aux fantastiques filets de St-Cloud, une main frappe doucement à sa porte.

—Entrez! s'écria-t-il.

La porte s'ouvre; Pauline paraît; Pauline en larmes, les yeux rougis, le visage pâle et la toilette dans un désordre qui annonce le plus violent désespoir.

—Pauline! s'écria t-il, vous ici! Quel bonheur!

Mais déjà Pauline joint ses mains suppliantes; les pleurs et les sanglots étouffent sa voix.
—Qu'avez-vous? s'écria Robert.
—Oh! monsieur, sauvez-moi! sauvez-nous!
—De quel danger?
—De la justice. Arrachez-nous à l'infamie!
—Que voulez-vous dire? Parlez, Pauline!
—Ma mère .... Oh! comment dire cela? Ma mère va être arrêtée. Le juge d'instruction l'a fait venir. Oh! monsieur, la prison! le déshonneur! Ma mère est perdue!
—Comment puis-je la sauver?
—Le juge d'instruction est votre oncle. Le billet que vous avez souscrit à votre profit est venu à échéance, il n'a pas été payé. Vos amis ont porté plainte en usure. Cette plainte en a révélé d'autres sans doute. Oh! monsieur, si vous ne venez à son aide, ma pauvre mère est perdue!
—Ah! mon Dieu! madame votre mère ...... serait .... Mme Harpagon! s'écria Robert en laissant échapper de surprise la main de Pauline, qui, affaissée sur le parquet, le visage dans ses deux mains, n'avait plus même pleurer. La pauvre enfant attendait l'arrêt. Voyant que Robert ne répondait point, elle reprit la parole d'une voix entrecoupée:

—C'est ma mère, monsieur; je l'aime malgré ses torts. Si elle est impitoyable pour les autres, elle a toujours été si bonne pour moi! Elle m'a éloignée de la maison; elle m'a mise dans un pensionnat; elle m'a fait élever comme la fille d'un grand seigneur. Mais quand je suis revenue au logis, j'ai bientôt découvert la source odieuse de cette opulence. Oh! si vous saviez avec quel soin je cherchais les victimes de ma mère afin de panser de ma main les blessures que la sienne avait faites! Cette pauvre veuve, chez qui nous nous sommes vus, avait été une victime des spéculations de ma mère; bonheureusement que ce bonheur m'accompagnait toujours pour moi, car elle ne sait rien m'en refuser, et n'est de repasser à ce genre d'opérations. J'ai fait ce que j'ai pu, monsieur; je l'ai même menacée de la quitter, si elle ne cessait son affreuse industrie. Elle me l'avait promis enfin, quand ce malheureux billet vint la tenter de nouveau.

Pauline cessa de parler, et ses sanglots redoublèrent.

Tout à coup l'étudiant se leva; il semblait plus mûr de dix ans. Ce n'était plus le jeune homme qui partage sa vie entre le bal et le billard: il était digne et sérieux. Il releva Pauline, et lui dit d'une voix douce et grave:

—Mon enfant, je consens à sauver votre mère, mais à une condition .... c'est qu'elle sera la mienne aussi; c'est que vous m'accorderez cette main que vous me refusiez si durement hier.

Pauline jeta un cri un de ces cris de joie qui partent de l'âme. Elle se leva d'un bond, et saisissant la main de Robert.

—O noble cœur! s'écria-t-elle.

En même temps Robert posa ses lèvres sur le front pur de Pauline, qui semblait grandir sous ce chaste et saint baiser.

—Maintenant, dit-il, à l'œuvre!

Il passa son plus bel habit noir, accrocha à sa boutonnière sa plus grosse médaille, et prit le bras de Pauline sous le sien. La concierge courut chercher une voiture. Les deux amans y montèrent. Robert se fit conduire à la demeure de son oncle. Il laissa Pauline dans le fiacre et monta.

Le vieux magistrat était en train de feuilleter le dossier d'un procès.

—Quel bon vent t'amène, cher neveu? dit-il.
—Le vent de l'affaire que vous tenez probablement entre les mains.
—L'affaire de l'usurière du quartier latin?
—Précisément. C'est à mon profit que le billet en question a été fabriqué par mes Euryales.
—Ah! tu appelles cela à ton profit!
—J'en ai payé de bien plus chers. Et puis, dans cette circonstance, c'était une manière détournée et délicate d'augmenter la dot future de ma femme.
—Quelle est cette plaisanterie?
—Je ne plaisante jamais quand il s'agit de mariage. Ce n'est pas un sujet assez gai pour cela. Bref, j'épouse la fille de Mme Harpagon, votre cliente; et pour que vous n'en doutiez pas, je vous la présenter à l'instant.

Robert laissa son oncle ébahi, courut chercher Pauline et l'amena, moitié de gré, moitié de force. L'oncle indigné voulait se retirer, mais à peine eut-il aperçu Pauline qu'il revint sur ses pas. Il lui sembla la reconnaître. Il s'approcha, la regarda avec ravissement, et s'écria en la contemplant:

—Comment, c'est cet ange!
—Comme vous dites, mon oncle. Le mot est connu, mais n'en est pas moins juste.

L'oncle de Robert et l'homme noir qui avait rencontré Pauline au chevet des mourans pendant le choléra n'étaient qu'un seul et même personnage. C'est ainsi dans tous les romans, et quelquefois même dans la réalité, ce roman par excellence.

—Eh bien, mon oncle, que dites-vous de ma fiancée? reprit Robert.
—Je dit que tu ne mérites pas ton bonheur. Epouse-la bien vite, car si je n'étais pas magistrat, je crois que je l'épouserais moi-même!

Robert, devenu riche par suite d'une réconciliation complète avec toute sa famille, donna la dot de sa femme aux débiteurs pour dettes, afin que l'argent mal acquis réparât en partie le mal qu'il avait fait. La poursuite en usure contre la belle-mère n'eut pas cours, mais resta suspendue comme une épée de Damoclès sur sa tête et l'empêcha de se livrer désormais à son ancien trafic.

Quant à la veuve de l'ouvrier, elle continua d'être vivre de sa-aidement par son ange.

—Eh bien! lui dit-on un jour Robert, vous voyez que je n'ai pas eu besoin de vous pour pénétrer dans ce fameux secret. Je vous félicite, du reste, de l'avoir gardé avec tant d'opiniâtreté.
—Et moi, monsieur, je vous félicite, de mon côté, de l'avoir dédaigné avec tant de bon sens et de raison.

La bonne femme disait vrai. Pour être heureux, malgré les injustes préjugés du monde, il suffit toujours d'avoir le courage de l'être.

H. C.

FIN.

Les propriétés suivantes seront vendues aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis, par N. Vignie, encanteur:

Six arpents de terre situés de l'autre bord du fleuve, ainsi que quelques esclaves appartenant à la succession de B. Saulet.

Une résidence de campagne, vis à vis le moulin de M. Burthe.

Une autre vis à vis de Carrollton.

Quatre arpents dans la paroisse St Jacques, avec de belles maisons en briques, à deux étages.

Belle propriété à Biloxi. Voir les annonces.

J. A. Beard, vend aujourd'hui, à la Bourse St-Louis, une belle maison située sur la rue Esplanade. Cette propriété est très convenable pour une famille et sera vendue sans réserve.

La vente de beaux objets d'art de M. Vibert se continuera ce soir, à 4 heures précises, au No 79, rue St Charles, par N. Vignie, encanteur. Des objets curieux et de grande valeur, qui n'ont pas encore été vus, seront ajoutés à cette vente, qui se fera comme les précédentes, sans réserve jusqu'à ce qu'on ait disposé de toute la collection.

Vente par catalogue de marchandises sèches.

Nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne à la vente par colis de marchandises sèches qui sera faite aujourd'hui à 10 heures par F. H. Petitpain, à son magasin d'encans, No 8, rue du Canal. L'assortiment consiste en 176 colis de marchandises d'été et de printemps, 25 caisses indiennes de Sprague, nouveaux dessins et 100 caisses coton écru 4/4 de Lawrence.

AVIS.

Les soussignés dont les noms suivent et qui ont signé l'engagement pour monter la garde de nuit afin de prévenir les incendies, et tous ceux qui sont intéressés à repousser les incendiaires qui pourraient viser à la destruction des îlets situés entre les rues St Louis et Douane, faisant face à la Levée, et bornés par derrière par la rue de Chartres, sont priés de vouloir bien se réunir dimanche prochain, à 11 heures du matin, à la salle Cantrelle, No 116, rue de Chartres, et prendre connaissance des lettres qui leur seront communiquées.

Le capitaine de la dite Compagnie,
J. F. BERCIER.

C Fassy	W Pocher
A Brulé	J A Redon
J B Bujeaux	B Pillet
L Bussy	L Haas
Eug R chereau	J B Ducret
J Lapique	J Fleury
Alex Fitch	F J Michon
F A Lacauze	S Gutmann
Esclapon	J Chomit
Sperrier	P F Comer
Pascal	M Norgrave
Giraud	J Champagne
Roubieu	N Augustin
Arcard	B Antognini
Lichtelberger	E Barnett
Eternod	C Fougère
Sanvry	H Daran
de Silva	F Roumieu
Dayries	Alfred Deville
Rottier	P Vernier
Dwyer	L Jeannet
David	Borde
Druilhet	J L Mueller
Mestoyer	E Fournier
A Druilhet	Delecroix
Majeste	A Candide
Riffard	C Pasquier
Ch Hopper Senr	E Guérin
H Hopper Jeunr	G M Lucas
Ch Hopper	E Ranson
P Adams	H Boyle
P Roy aîné	E Lafitte
A Degelos	J Garnier
Elliott	Hy Tête
Léon Queyrouze	L Mouler
J Williams	E F Minvielle
Frederich	Cestin
Savage	Gellois
C Coffina	T Bailey
Avet	P Pesquier
V Barrett	T Chauvière
Bouchet	N Worm
J Pratz	J Boulanger
F Vredenburgh	F Jaufroid
J Adams	J Marks
Bujac	A Tesson
de Fuentes & Co.	A Cramer
N Blake	Ballon
Carrière	B O Plauché
C Patton	A Fortier
S Hagan	E Martin
T Toussaud	S W Carran

25 v—3f.

L.·. LA CONCORDE No. 3.·.

Il a plu au Gr.·. Arch.·. de l'U.·. de rappeler à lui notre T.·. C.·. F.·. JAMES DENOT, décédé hier, à dix heures du matin. Tous les FF.·. de cet Att.·. ainsi que tous les Maçons réguliers de cet Att.·. sont invités à se réunir au local de la L.·. La Concorde No 3.·. pour assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures précises P. M.

Par ordre du Vén.·.
THEODORE J. WILKINSON,
Secrétaire.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 24 avril 1850.

La demande de coton a été un peu plus active; les ventes de la journée s'élèvent à 3,500 balles à des prix très pleins. Le middling peut se coter de 11 3/4 @ 11 1/2 cts la liv.

250 boucauts de sucre et 300 barils de mélasse ont été faits aux anciens prix.

Le marché à la farine est plus ferme; 2,500 barils ont été faits de $5 15 à $5 25 pour l'Ohio. 8,000 sacs maïs ont changé de mains de 75 à 90 cts le boisseau.

Le marché aux provisions n'a pas varié.

Le whiskey vaut 19 1/2 à 20 cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret est très plat.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIÉS.—

Navire Lexington, Thompson, pr le Havre.
Barque William Henry, Waters, pr Cadix.
Goëlette Burfiss, Bradford, pr Mobile.
Cora, Porter, pr Pensacola.
J P Smart, Woolingham, pr Tampico.
Maria, Miller, pr Brazoria.

—ARRIVÉS.—

Navire John Henry, Alexander, de Philadelphie.
Clifton, Ingersoll, de New-York.
Medeunah, Boyson, de Liverpool.
James Porter, Abel, de Liverpool.
Barque Southerner, Hooper, de Baltimore.
Goëlette Walker M, Pritchett, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Moole, Dalman, de Grand Ecore.
Gipsey, Ure, de Bayou Sara.
Fashion, Martin, du Fort.
F M Streck Streck, de Lafourche.
Grand Turk, Robinds, de St Louis.
Europa, Pierce, de Cincinnati.
Tallahatchee, Wiley, de Moon's Cold River.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]

Cambria, pour New-York, ...le 13 Avril
America, pour Boston, ...le 20 Avril

[D'AMERIQUE.]

Cambria, de New-York, ...le 8 Mai
America, de Boston, ...le 15 Mai

VIN BLANC EN BARILS—En magasin et à vendre par les soussignés: 50 barils vin blanc.
LEOPOLD JEANNET & Co,
23, rue St Louis

OFFICIEL.

No. 271—ACTE

Pour venir au secours de Nathan Perry, ex-Shérif de la paroisse de Vermillion.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Qu'un délai de six mois à dater de la passation de cet acte, soit accordé à Nathan Perry pour régler les comptes publics de l'Etat pour l'année mil huit cent quarante cinq et que l'Auditeur est et demeure autorisé à créditer le dit Perry de la somme due pour l'année mil huit cent quarante cinq par les payeurs de taxes délinquants, une liste desquels il fera et prouvera à la satisfaction de l'Auditeur; et que l'Auditeur soit ainsi autorisé à créditer le dit Perry des commissions auxquelles il a pas droit pour n'avoir pas réglé ces comptes dans le délai pourvu par la loi; Bien entendu: Que les cautions du dit Perry donnent leur consentement par écrit au délai qui lui est actuellement accordé.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 21 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 272—ACTE

Pour régler les procès par voie sommaire, entre les propriétaires et leurs locataires dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson.

Section 1ère.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Que lorsqu'une personne qui a loué ou affermé à bail ou autrement, une maison, un magasin ou une terre pour une ou plusieurs années, ou un mois, ou autrement, voudra, aux termes du dit bail, soit parce que le dit bail est expiré, soit parce que les conditions en ont été violées, reprendre la jouissance ou rentrer en possession de la propriété ainsi louée ou affermée, elle devra prévenir et requérir par écrit son locataire d'avoir à quitter la dite propriété, et d'en déguerpir, en lui accordant le délai qu'accorde la loi pour un pareil déguerpissement, et si le dit locataire refuse de satisfaire à la dite requête à l'expiration du dit délai, et de quitter la dite propriété, le dit bailleur aura le droit de faire citer le dit locataire devant un juge de paix, de juridiction compétente, afin de l'y faire condamner à lui remettre possession des dits lieux loués ou affermés, et si le dit juge, après examen de la dite demande, trouvera qu'il est suffisamment prouvé que le dit bail est expiré d'après ses propres termes, ou qu'il a été violé dans quelqu'une de ses conditions, et que la demande par écrit, a l'effet d'obtenir la remise en possession de la propriété louée ou affermée, a été faite dans le délai fixé par la loi, il sera du devoir du dit juge, de rendre contre le dit locataire, jugement, qui ordonnant de remettre au bailleur la possession des lieux à lui loués ou affermés, et dans le cas ou le dit locataire ne satisfera pas au dit jugement dans les trois jours qui suivront la remise à lui faite d'une copie du dit jugement, il sera du devoir du juge qui aura rendu le dit jugement d'adresser sous délai au constable de sa cour, un ordre commandant à celui-ci de faire immédiatement le bailleur en pleine possession des lieux loués ou affermés; et de prélever les frais du procès sur les meubles, effets, marchandises appartenant au dit locataire, et desquels la loi permet la saisie, et dans le cas ou le dit constable trouvera fermées les portes et les fenêtres de la maison, ou magasin ou de la terre ainsi loués ou affermés, il sera de son devoir après avoir obtenu un ordre du dit juge, à cet effet, de faire ouvrir les dites portes, et les dites fenêtres, en présence de deux témoins, afin de mettre le bailleur en libre possession des lieux loués ou affermés, comme il est dit ci-dessus.

Section 2me.—*Il est de plus décrété &c.*,—Que toutes les fois que le loyer mensuel payé par le locataire, ou le bail qu'il dira avoir, surpassera la somme de cent piastres, alors les procédures sommaires, accordées par la section précédente pour obtenir la remise en possession de la propriété louée ou affermée, seront instituées et suivies devant toute Cour de District de juridiction compétente, de la manière prescrite dans la section précédente, et les dites affaires seront, en tout temps, jugées par préférence, après trois jours d'avis.

Section 3me.—*Il est de plus décrété &c.*,—Qu'aucun appel d'un jugement rendu en vertu du présent acte n'en suspendra l'exécution, à moins que le défendeur n'ait déposé une déclaration spéciale, appuyée de son serment, prétendant que tous les faits contenus dans la requête sont vrais, et lui donnant le droit de garder possession de la propriété en litige, et à moins de plus, qu'il fournisse bonne et suffisante caution pour répondre des dommages que pourrait prouver le propriétaire.

Section 4me.—*Il est de plus décrété &c.*;—Que tout propriétaire aura le droit de se prévaloir des dispositions du présent acte contre tout sous-bail leur et sous-locataire qu'il trouvera en possession de la propriété ainsi louée ou affermée par lui.

Section 5me.—*Il est de plus décrété &c.*—Que rien de ce qui est contenu dans le présent acte, ne devra être interprété de manière à priver les propriétaires et les bailleurs des moyens à eux antérieurement fournis par la loi pour obtenir le paiement des loyers à eux dus, soit pour faire saisir les meubles meublant les lieux ainsi loués ou affermés, comme il est prescrit par la loi.

Section 6me.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que cet acte ne s'appliquera qu'aux paroisses d'Orléans et de Jefferson.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 21 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 273—ACTE

Pour définir et punir le crime d'enlèvement forcé (kidnapping).

Section 1ère.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Que quiconque qui, par force, enlèvera ou entraînera hors de cet Etat, ou d'une partie de cet Etat dans une autre, ou emprisonnera ou cachera une personne blanche sans en être autorisé par la loi, ou qui aidera, conseillera ou encouragera à enlever ou d'entraîner par force, hors de cet Etat ou d'une partie de cet Etat dans une autre, ou d'emprisonner et de cacher sans en être autorisé par la loi, sera, de la même manière, considéré coupable du crime d'enlèvement par force, (kidnapping) et sur conviction du fait, sera passible d'un emprisonnement aux travaux forcés, pendant un laps de temps qui n'excèdera pas cinq ans, à la discrétion de la Cour.

Section 2me.—*Il est de plus décrété, &c.*,—Que tout individu qui enlèvera de ses chez ses parents, son tuteur ou gardien, un enfant libre du sexe masculin, âgé de moins de quatorze ans, ou une enfant libre du sexe féminin, âgée de moins de douze ans, avec ou sans intention d'enlever cet enfant, et sans en être autorisé par la loi sera considéré coupable du crime d'enlèvement forcé (kidnapping) ou tout individu qui aidera, conseillera ou encouragera d'enlever de ses chez parents, son tuteur ou son gardien, un enfant libre du sexe masculin, âgé de moins de quatorze ans, ou une enfant libre du sexe féminin, âgée de moins de douze ans, avec ou sans le consentement du dit enfant, et sans en être autorisé par la loi, sera de la même manière considéré coupable du crime d'enlèvement forcé, (kidnapping) et sur conviction du fait sera passible d'un emprisonnement aux travaux forcés, ou autre pendant un laps de temps qui n'excèdera pas cinq ans, à la discrétion de la cour.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé ce 21 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 274—ACTE

Pour pourvoir à la construction d'un chemin en planches, de la ville de Vernon dans la paroisse de Jackson à un point éligible sur la Rivière Ouachita.

Section 1ère.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Que toute Compagnie qui sera par la suite incorporée en vertu des dispositions d'un acte pour pourvoir à l'organisation des Corporations dans cet Etat, approuvé le treize mars mil huit-cent-quarante-huit, à l'effet de faire et construire un chemin en planches de la ville de Vernon, à quelque point éligible sur la Rivière Ouachita, à travers les paroisses de Jackson et de Ouachita, aura en toute propriété un passage et chemin qui n'aura pas plus de deux cents yardes à travers et sur toutes les terres appartenant à l'Etat, et jouira pendant l'espace de vingt ans à dater du jour où sera achevé le dit chemin en planches, du privilège exclusif de construire et faire passer un chemin en planches dans un espace de trente milles de chaque côté de la ligne du chemin à planches.

Section 2me.—*Il est de plus décrété, &c*;—Que la Compagnie sus-dite incorporée de la manière et pour l'objet ci-dessus mentionnés, aura le droit de passer sur toutes les terres appartenant à des individus privés, à l'effet d'arpenter et de déterminer l'endroit où doit passer le chemin en planches en donnant avis de son intention de faire le dit arpentage aux individus occupant les dites terres, ou aux propriétaires ou maîtres desdites terres ou à leurs représentans légaux demeurant dans la paroisse dans laquelle sont situées ces terres.

Section 3me.—*Il est de plus décrété, &c*—Que la dite Compagnie aura en toute propriété un chemin ou passage n'ayant plus de cent pieds de large à travers et sur toutes les terres situées sur la ligne de la route du dit chemin en planches, bien entendu que la dite Compagnie avant d'entrer ou prendre possession du dit chemin ou passage, présentera à la Cour de District dans la juridiction de laquelle se trouve le chemin ou passage, de telle portion du dit chemin et passage qui sera requise, une pétition accompagnée du relevé de la route, ou de la ligne du dit chemin en planches, et un plan des terres qui seront nécessaires pour faire et construire le dit chemin en planches, et dans laquelle pétition il sera demandé qu'une estimation des dites terres soit faite; une copie de la dite pétition sera servie aux propriétaires des autres terres ou à leurs représentans légaux, à leurs amis, tuteurs, curateurs ou représentans ad-hoc nommés par la Cour; sur quoi le juge, trente jours après le service de la dite pétition nommera trois commissaires, propriétaires de biens fonds et domiciliés dans la paroisse dans laquelle siège la Cour et qui recevront pour les services par eux rendus trois piastres par jour qui seront payées par la Compagnie, laquelle devra procéder immédiatement à inspecter et à évaluer les dites terres, et ils feront un rapport écrit et assermenté des dites estimations et inspections. La Compagnie aura alors le droit en toute propriété de passer par les dites terres et de les occuper en payant aux propriétaires des dites terres ou à leurs représentans légaux, mentionnés ci-dessus, le prix d'estimation des dites terres, ou en cas d'absence des dits propriétaires, en déposant la dite somme dans le trésor de l'Etat, ou en fesant l'offre réelle de la manière et dans la forme prescrite par la loi dans le cas ou ils refuseraient de l'accepter.

Section 4me.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que la dite Compagnie et les propriétaires des terres ainsi prises et leurs représentans légaux pourront s'ils ne se trouvent lésés par l'évaluation et l'estimation des dits commissaires faire opposition au rapport des dits commissaires, dans les trente jours après le service de la notice d'enregistrement du dit rapport. [illegible] ...

Section 5me.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que immédiatement après que le relevé et la route du dit chemin en planches auront été terminés, il sera du devoir de la compagnie d'arpenter et de diviser les terres appartenant à l'Etat qui sont situées des deux côtés du dit chemin en planche, sur quarante arpents de profondeur chaque [illegible]

lot des morceaux de terre situés de chaque côté du dit chemin en planches appartiendra à la dite compagnie et sera sa propriété. Bien entendu que les dites terres devront retourner à l'Etat dans le cas où il n'en serait pas fait usage, ou que le chemin en planches ne serait point construit dans les six ans qui suivront la passation de cet acte.

Section 6me.—*Il est de plus décrété &c.*—Que le privilège exclusif accordé à la susdite compagnie par cet acte, et la donation qui lui est faite dans la quatrième section de cet acte seront nuls et de nul effet, à moins que le dit chemin en planches ne soit actuellement commencé dans un an à dater de la passation de cet acte, et soit entièrement achevé dans six ans, à partir de la même époque.

E. WARREN MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans
J. G. BRYCE,
Président pro tem du Sénat.
Approuvé le 21 mars 1850
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

Instituteur Demandé.

UN bon PROFESSEUR, pouvant enseigner l'anglais et le français, trouvera à se placer dans une famille à la campagne, en s'adressant à
DARBY & TREMOULET,
25av—15j 33, Vieille Levée

Professeur français.

ON demande un professeur de français, demeurant en ville, d'une manière permanente et ayant quelques connaissances de la langue anglaise. Un bachelier ès lettres serait préféré. S'adresser de quatre à six heures P. M., chez M. Hare, encoignure Rampart et Bienville. 25 avril—

A VENDRE.

UNE GROCERIE très bien achalandée, située dans le faubourg Tremé. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille.
25 avril—3

EN débarquement du navire Emma, capitaine Ballascyas, et à vendre par les soussignés de barriques vin rouge bon pour familles.
BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me Municipalité.
25 avril

INCESSAMMENT attendu par les navires James Ponnell et Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
145 barriques vin rouge (marques diverses) et bon ordinaires.
BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me Municipalité.
25 avril

LES SIEURS BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité, un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c., &c. Leur grocerie tenue sur une vaste échelle offre les plus grands avantages aux familles qui voudront bien les honorer de leur confiance. 25 avril

EN débarquement du navire Emma, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
40 barriques vin rouge Montferrand;
40 do do St-Estèphe;
30 do do St-Julien;
25 do do Pauillac Médoc;
50 demi do vin blanc Haut Sauterne;
12 caisses mactic;
100 demi boîtes sardines au beurre;
150 do do truffes purées.
100 do et quarts pâtés truffés.
Ayant droit au drawback:
50 caisses absinthe de Sauvageol, Brouseton & Co;
18 barils Cognac, E. Debue, première preuve;
15 quarts do do do.
FERBOS FRERES,
Encoignure Royale et Dumaine
25 avril

EN débarquement des navires Fides & Holyoke, venant du Havre, et à vendre par le soussigné:
100 caisses absinthe et kirsch, Ed. Pernod, en quille à la croix fédérale;
50 do do Versin & Lecoultre.
2 tonneaux fromage Gruyère première qualité;
J N CURIEN,
32 rue Dumaine
25 avril

$10 de récompense

A QUI rapportera, rue de l'Esplanade, No 41, un bracelet perdu en allant au Théâtre d'Orléans, à la rue de l'Esplanade par la rue Royale.
21av—3f

LE soussigné prévient le public qu'il ne répondra aucune dette que pourrait contracter sa femme, sans son autorisation spéciale.
RAYMOND BARRERE.
9av—3f

THOMAS C. PAYAN & Co.,
10, RUE DU CANAL, 10,
Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE
LITTELL & PAYAN, 311, rue Broad, au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

THOMAS C. PAYAN & CO.
No 10, rue Canal, entre les rues Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 311, Broad street, Newark, New-Jersey.

VIENNENT de recevoir par les navires Medina, Ohio et Galena, un bel assortiment de marchandises de printemps qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour du comptant.

HABITS—De toilette et négligé, genre Cerro-Gordo, Lamartine, bureaux, paletots d'affaires, sacs et habits à la Quaker.

PANTALONS—Avec et sans sous-pieds.

ETOFFES—Merinos noir français, anglais, allemand et américains, mérinos fantaisie de toutes couleurs, alpaccas noir et coton fantaisie, noire, mauve, vert, perle, coutil à carreaux, à raies et combiné, gingas, toile brune, &c.

GILETS—Etoffes satin noir et fantaisie, bombazines, soie française, Florence d'Italie, soie brodée, cachemire d'été, coutils français, blanc et à dessins, lo lustres, &c.

TOILE—Chemises françaises et fabriquées dans le pays, articles supérieurs de $12 à $30 la douz. Cols-chemises brodés, chemises en calicot, de fabrique, de Hickory, doss à devant de toile &c. Chemises de peau en toile, de soie, de mérinos, en tricots blancs, roses, chamois, &c.

300 paires bretelles américaines et françaises en gomme élastique, bas et chaussettes de fil et coton, mouchoirs de soie fantaisie, foulards, cravates, cols, et rubans pour le col de toutes les couleurs de tous les prix.

Les planteurs, les marchands et les détaillants sont invités à venir visiter ce stock avant d'aller ailleurs. Les quelques marchandises d'hiver qui nous restent en main sont maintenant offertes à très bas prix et presque au prix coûtant.
24 avril—1m THOMAS C. PAYAN & Co.

Maison Delouvre,
Rue Royale, 141.

MLLE C. GUERIN a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par le navire Espindola du Havre, un assortiment de chapeaux de paille et de crin, tulle, dans tous les genres et de rubans dernière nouveauté.
21av—6

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans à Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 23 avril 1850.

AVIS—Le dividende suivant sera payé, à partir du 1er mai prochain, aux actionnaires de cette institution ou à leurs de fondés pouvoirs, à savoir:
$10 par action de $25.
5 par action de $12 50.
2 50 par action de $10.

Ceci étant une distribution des effets en caisse, faite en réduction du capital, les actionnaires en venant réclamer leur dividende, sont priés de se munir de leurs certificats d'actions, afin que ce paiement y soit inscrit. Par ordre de la Direction.
23av—10 CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

AVIS.

Par acte notarié en date du 20 courant, passé devant Me Ph. Lacoste, MM. Eugène Rochereau & Cie, sont chargés de ma procuration pendant mon absence.
Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1850.
23 avril—3 JEAN SEGASSIÉ.

AVIS.

Par acte notarié en date du 20 courant, passé devant Me Ph. Lacoste, MM. Eugène Rochereau & Cie, sont chargés de ma procuration pendant mon absence.
Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1850.
23 avril—3 JEAN DABANCENS.

COGNAC PELLEVOISIN, 4e preuve, pâle—30 demi, 75 quarts, 200 barils cognac Pellevoisin, 4e preuve, foncé—10 demi, 15 quarts, 30 barils cognac Pellevoisin, en débarquement du brick français L'ABEILLE, venant de LaRochelle, et à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
24av—20f 90, rue de la Douane

COGNAC—En débarquement de la barque Emma, de Bordeaux,
20 quarts cognac 4e preuve, J & J Proux & Co. La Rochelle;
20 " cognac 4e " marque Washington;
40 " 4e " fine champagne J & J Proux & Co.
14 1/8 pipes 4e preuve, Saint Oriq La Rochelle.
A vendre par FDO DE FUENTES & Co,
24av 22, Vieille Levée.

VINS ROUGE ET BLANC en barriques et en caisses—1,200 caisses vin rouge de Bordeaux, St-Julien;
300 caisses vin rouge de Bordeaux, Pauillac;
400 do do do St-Estèphe;
200 do vin blanc Haut Sauterne;
10 barriques vin rouge de Cantenac;
26 do do Palue et Loubis.
A vendre par FDO DE FUENTES & Co,
24av 22, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Toujours en main, un grand assortiment de cigares de la Havane, des premières manufactures, à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
24av 22, Vieille Levée

FEUILLES DE TABAC DE LA HAVANE—50 balles feuilles de tabac de la Havane, Vuelta de Abajo, à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
24av 22, Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE—85 sacs café de la Havane, en magasin, et à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
24av 22, Vieille Levée

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au-dessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boîtes.
Bonne qualité à $1 30 le gallon;
Surfine qualité à 2 30 le gallon.
Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très bon bénéfice.

Chapeaux de Paille d'Italie de toute sorte.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir par le navire Bonne Vierge, venant du Havre, et offre à vendre au plus bas prix de la place, un grand et très bel assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour femmes et pour enfants de tous âges, qualité supérieure et en velours seul pour femmes, le également à très bas prix. [illegible]

HOTEL DE MONTEREY, A MONTERREY (MEXIQUE) [illegible]

HUILE DE BALEINE—[illegible] caisses vieux vin [illegible] A CARRIERE

Le paquebot CLIFTON, capitaine Ingersoll, de New-York, est en déchargement vis à vis la rue St Joseph, 2me Municipalité. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON,
2lav enc. Magasin et Lafayette.

La barque Prussienne EMMA, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de faire leur entrée en douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée dans les cinq jours de cette date, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins de la douane à leurs frais et risques.
AUGUSTE MOLIER,
24 av—6 No 90, rue St Louis.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque Prussienne EMMA, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
AUGUSTE MOLIER,
avril—6 No 90, rue St Louis

Le brick français L'ABEILLE, capt. Le Goevel, venant de LaRochelle, est en déchargement vis à vis de la place d'Armes.

Toute marchandise dont le permis ne sera pas levé sera envoyé à la douane, aux frais et risques du propriétaire, à l'expiration des cinq jours.
TH BAILLY BLANCHARD & CO,
24av—6f 90, Douane

Le capitaine ni les consignataires du brick français L'ABEILLE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit brick.
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
24av 90, Douane

A VENDRE—En débarquement du navire Emma, venant de Bordeaux:
20 barriques vin pour familles, 70 barils vin blanc Haut Sauterne, 8 barriques vinaigre de vin blanc première qualité, 9 do do do, 10 balles bouchons pointus 30,000 chaque.
N. DUDOUYT,
24 avril 13 rue Toulouse.

HUILE DE BALEINE—3,500 gallons huile d'hiver épurée et non épurée, à vendre par
J W. STANTON & Co,
22 av Encoignure Magazine et Lafayette.

CIGARES DE LA HAVANE—297,000 cigares des meilleures marques, telles que—Cabanas, Cabarga, Partagas, Figaro, Sevillana, Palma, Dos Hermanos, Ugues, &c. en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, et à vendre par
D. BORNIO Jr,
24av rue Gravier, No 34

EN débarquement du navire Emma, de Bordeaux—
64 barriques vin rouge Montferrand et St-Brion.
140 demi do vin blanc Haut Sauterne et Haut-Barsac 30 caisses sorriques assorties, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
24av—6f No 90, rue St-Louis

VINS EN CAISSES—500 caisses de 12 bouteilles vin rouge, ayant droit au drawback, en déchargement du navire Emma de Bordeaux, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
24av 85 et 87, rue St-Louis.

A VENDRE en déchargement du navire Emma de Bordeaux
10 demi pipes eau-de-vie 4me preuve.
200 paniers anisette superfine de Chauvet.
10 caisses liqueurs superfines assorties.
10 do marasquino et curaçao.
10 do damasch.
20 do absinthe à l'eau-de-vie.
25 do cerises do.
10 paniers guignolet.
500 caisses vin rouge St-Julien
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
20 do do do Haut-Barsac.
4 barriques vin rouge Camiran St-Estèphe.
5 balles contenant 100,000 bouchons assortis.
V. & E. MAIGNAN,
24av 85 et 87, rue St-Louis

MAQUEREAUX—300 colis No 1 et 2 en déchargement du navire Oxembridge, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
24 avril 14 rue Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—30 barils No 1, extra, en magasin et à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
24 avril 14, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—500 caisses de l'Etoile, 275 do Adamantine, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
24 avril 14, Tchoupitoulas

JAMBONS pressés au sucre—100 barils de Duffield Strong & Bryan, Davis, Schley, Houghs, première qualité, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
24avril 14, Tchoupitoulas

PORC MESS—85 barils demi et quarts de barils, Mess Pork Davis family, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
24 avril 14, Tchoupitoulas

SAVON—Savon Palme; 200 do blanc; 200 do Jersey, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
23avril 14, Tchoupitoulas

SUCRE HAVANE—215 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Adams Grey, et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
24 av 31, rue de la Vieille Levée

SUCRE de la Havane—440 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
24 av 31 rue de la Vieille Levée

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfants de la nature doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Juno de LAZZETTI est propre à certifier comme un restaurant des suites de débilité, impuissance, et des irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des nature débiles et il est un remède certain pour les personnes épuisées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses, souffrances etc. Il est d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les dames enceintes.

Attention: Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York, (seuls agents en Amérique) est contrefaite.

En vente à Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151 rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.
13 avril—1m

Dissolution de société

LA société qui existait entre MM. F. Lludo et F. Olivella, sous le titre de F OLIVELLA & Co, pour la pharmacie située rue de la Vieille Levée, No 150, entre Ursulines et Hôpital, est dissoute d'un commun accord dès ce jour. F. Olivella reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite pharmacie, et continuera comme par ci-devant, à faire tous ses efforts pour mériter la confiance que le public lui a accordée jusqu'à ce jour.
F. OLIVELLA, pharmacien,
Vieille Levée, No 150,
entre Ursulines et Hôpital
20 avril—6

TABAC DE CUBA—133 balles pour capes et tripes, en déchargement de la barque Millaudon, de la Havane, et à vendre par
TROISGROS & CO,
16av 95, rue de la Vieille Levée

EN débarquement du brick Freckroner, de Bordeaux,
24 barriques vin rouge St. Julien; 200 caisses vin rouge St. Julien; 5 demi pipes eau de vie J. Hennessy; 10 quarts do do J. Hennessy, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
23 avril 17 et 19, rue St-Louis.

EN débarquement du brick l'Abeille, de LaRochelle,
24 quarts de pipes eau de vie LaRochelle; 14 huitièmes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
23av 17 & 19, rue St. Louis

EN débarquement du navire Freekroner, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés
60 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc;
50 demi barriques vin blanc Haut Barsac;
200 caisses de 12 bouteilles vin rouge St. Julien Médoc
100 caisses 12 do vin blanc Haut Barsac
10 quarts eau de vie 4me preuve;
30 huitièmes do do.
V & E MAIGNAN,
23av 85—87, rue St. Louis

PEAUX—40 peaux salées venant d'arriver par la goëlette Fanny, de Tampico, à vendre sur la Levée par
J. F. BERCIER & Co,
22av 54, Vieille-Levée.

CHEMISES, CRAVATES, GANTS, &c

LAGAY & LECANU

36 rue de Chartres.
Successeurs de L. E. Silvestre & Co.

OFFRENT à vendre à très bon marché les marchandises suivantes reçues par les navires Médiator, Hero et steamship Ohio, de New-York
100 douz. chemises devant toile, plis nouveaux,
50 do chemises couleur, extra bon teint,
50 do chemises bleues rayées,
50 do chemises peau, coton écru et blanc,
20 do do do coton croisé,
10 do do do coton blanc et écru gaze,
50 do do do merinos gaze et Calédonia,
10 do do do extra do et gossamer,
10 do do do soie unies et rayées,
50 do caleçons croisés, unis et fil à lacets,
45 do cravates batiste, coutil et jaconat,
150 pièces foulards nouveaux croisés, Polka, Corah, et Spitfields,
45 douz. mouchoirs batiste, brodures couleur,
500 do chaussettes coton écru, bon marché,
100 do do extra silk cheked,
100 do do anglaises extra soie, coton écru et blanc et rayées,
25 do do fil blanc et écru,
20 do bretelles françaises et américaines nouv,
30 do gants soie et fil, extra, etc.
LAGAY & LECANU,
17 av 36, rue de Chartres.

PAR suite d'arrangemens survenus dans la maison HENRY NOEL, la maison sociale est depuis le 4 mars H. NOEL & GUIRAUD.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,
102, RUE ROYALE, 102.
VINS & LIQUEURS.

250 barriques vins ord. différentes marques;
25 barriques vin blanc;
100 barils vins blancs, Grave, Barsac, Sauterne;
15 barriques Château Lafitte;
15 barriques Château Margaux;
15 barriques St-Emilion Laborde;
15 barriques Haut St Emilion;
25 barriques St-Julien Médoc;
25 barriques St-Estèphe Médoc;
800 barils Madère, 200 barils Xérès;
400 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Lafitte, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne;
140 paniers champagne de toute qualité;
150 caisses absinthe (marque Pernod);
100 do kirsch do do;
40 caisses fruits à l'eau-de-vie;
60 huitièmes eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do do.
MARCHANDISES SECHES.
10 balles guingamps fins et surfins de toutes largeurs;
15 balles madras, parfaitement assorties;
1 balle bretelles assorties;
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.
CHAPEAUX DE PAILLE
Pour dames, pour femmes, et casquettes d'enfans [illegible] cigares de la Havane, de toute marque. 9 mars

$25 de Récompense.

PARTIE MARRONNE, depuis environ 2 mois de l'habitation du soussigné, à la paroisse St-Jacques, la négresse LAURIDA, âgée d'environ 25 ans, taille 5 pieds, [illegible] Levée.
NEPTUNE FORTIER.

[illegible] à la geôle de police de la 1re [illegible] E. PLANCHARD.

Aux débiteurs de J. Ducournau & Co.

LES débiteurs de l'ancienne maison J. Ducournau & Co, sont prévenus que tous les comptes qui ne seraient soldés d'ici au 30 courant, avant midi, seront vendus le dit jour en vente publique, à la Bourse St-Louis. 22 avril

I. O. O. F. Loge L'Etoile Polaire No. 19.

LES officiers et membres de la Loge de l'Etoile Polaire 19, I. O. O. F. sont priés de se réunir vendredi prochain, le 26 courant, à huit heures et demie A. M., à la salle de l'Amitié, 136 rue de Chartres, pour procéder aux cérémonies de l'ordre.
Par ordre du N. G.
22 avril—5 A. SCHREIBER, Secrétaire.

DEUX FRANÇAISES, récemment arrivées, désirent se placer, l'une comme femme de chambre pour voyager n'importe dans quelle contrée; l'autre pour l'éducation des enfants et les ménages, dans une maison privée. Elles parlent un peu l'anglais. S'adresser rue Condé, 103, chez Mme Michel. On donnera de bonnes recommandations.

P. MALLARD, sur le point de partir pour l'Europe, est prêt à recevoir les ordres qu'on voudra bien lui confier. Il prie en même temps les personnes qui lui doivent, de venir solder leurs comptes à son magasin, 67 rue Royale. 23 avril—8

CANNES A SUCRE—1500 cannes à sucre, pour planter, (en bon état), reçues par la goëlette Fairy, venant de Tampico, à vendre par
BERNARD TURPIN,
23 avril 20, rue de la Vieille Levée

PAPIER A ENVELOPPE—1100 rames papier à envelopper, de qualité supérieure, reçues de New-York par le Memphis, à vendre par
BERNARD TURPIN,
23avril—6 20, rue de la Vieille Levée.

100 caisses absinthe Ed. Pernod, étiquette Croix Fédérale,
60 caisses absinthe V. & Lecoultre,
20 do kirsch do do,
150 do absinthe Sauvageol Brousseton & Co,
10 do Pernod Fils.
N. DUDOUYT,
22 av 13, Toulouse.

400 caisses vin rouge différentes marques et qualités; 100 caisses vin blanc Haut Sauterne; 10 paniers guignolet d'Angers; 50 caisses vin Muscat; 10 do curaçao; 150 demi de fleur d'oranger grand modèle, fre qualité; 100 dames-jeannes vides de 5 gallons; 10 balles bouchons pointus de 30,000 chaque; 30 mille bouchons surfins; 100 paniers d'huile, grandes et demi-bouteilles de Plagniol; 20 paniers bouteilles vides.
N. DUDOUYT,
22 av 13 Toulouse.

A VENDRE en magasin pour clore diverses factures—
40 barriques vins vieux Leoville.
30 do do St Julien Médoc.
30 do do St-Estèphe. do
50 barils vieux vin blanc Haut Sauterne.
50 do bon vin ordinaire de do
N. DUDOUYT,
22av 13, Toulouse.

COGNAC—10 demi pipes diverses marques.
10 quart do Cognac marque D Marquette
10 do do Coneu et Martin Rochelle.
30 do do Cognac Ju Boireaux 1re preuve très vieux.
20 do do do do 3me preuve.
10 1/8 do do do do
N DUDOUYT
22av 13 Toulouse.

CORNUES en verre de toute grandeur.
Récipients à double tubulure.
Allonge. Tubes en verre.
Ballons de toute sorte.
Alambics en verre, &c., en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
Sme Droguiste, enc. Natchez et Tchoupitoulas

COGNAC—200 futailles des marques bien connues, Jean-Louis, Meglory, J. J. Durand, Otard Dupuy & Co, Alex de Montazon, A. de Mondrève, A. L. Bleville, J. Chesney fils, J. Errand, John Durand & Co., La Rochelle, &c., &c.
Dans les magasins de la douane, et à vendre par
J. & J. TARDOS,
22avril 31, Vieille Levée.

SAUCISSONS POUR LA CALIFORNIE—5,000 livres saucissons imitation de Lyon, arrangés dans des petites caisses de ferblanc, de manière à pouvoir être transportées facilement dans l'intérieur et à vendre par J. & J. TARDOS,
22 avril 31, Vieille Levée

VINS EN CAISSES—300 caisses vin Haut Talence, St-Emilion, St Julien, Chateau Leoville, Branne Mouton, en magasin et à vendre par
J & J TARDOS,
22avril No 31, Vieille Levée

VINS EN BARRIQUE—125 barriques Haut Talence, Margaux Médoc, St-Julien Médoc, Montferrand, en magasin et à vendre par
J. & J. TARDOS,
22avril 31, Vieille Levée.

VINS DE CHAMPAGNE—600 paniers vin de champagne Hippolyte Dinet, à Epernay, H Paul & Co, à Reims, première et seconde qualité, en grandes et petites bouteilles, à vendre par
J. & J. TARDOS,
22avril 31, Vieille Levée.

MAISON ROUGE
ENTRE LES DEUX MARCHÉS.

Jos. N. ROBERT & Co.
SUCCESSEUR DE PAUL ALDIGE & CO.

OFFRENT à vendre en quantité à la convenance des acheteurs,
Jaconats de 10 cents à 20 la yarde;
Baizorines françaises à 20 cents;
Organdis et jaconats français de 20 à 30 cents;
Indiennes fond clair de printemps—Bonteint à 10 cents.
Toiles d'Irlande par fil;
Mouchoirs batiste, tout à pantalons, [illegible] et une grande variété d'autres articles qui se vendront à très bas prix. Aussi—Un bel assortiment de marchandises sèches à l'usage des habitations.
20 avril JOS N. ROBERT & Co.

D. BORNIO Jr.,
Marchand Commissionnaire et importeur de Cigares, Tabac et Café de la Havane.
6 avril Rue Gravier, No 34.

RHUM DE LA JAMAIQUE—6 pipes en douane à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
20 avril 36, rue Poydras

SUCRE DE LA HAVANE—120 caisses sucre brun, en magasin et à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
20 avril 36 rue Poydras

CAPE DE LA HAVANE—Un petit lot pour clore une consignation, à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
20 avril 36 rue Poydras

TABAC EN FEUILLES, DE CUBE—115 balles d'importation récente, à vendre par
MITCHELL & MAZENDORFF,
20 avril 36 rue Poydras

SALAISONS ASSORTIES—160 caisses capres, olives, cornichons et variantes.
10 caisses anchois à la saumure.
10 caisses olives farcies, à vendre par
LOREILHE & Co,
19 avril Encoignure Royale et Douane

EAU DE FLEURS D'ORANGERS—100 caisses de diverses dimensions, à vendre par
LOREILHE & Co,
19 avril Encoignure Royale et Douane

RECU par les divers arrivages d'Angleterre.
London Porter en quarts et pintes;
Dublin Porter, do,
Scotch Ale, do,
Burton Ale, (strong), do;
Gelée et confitures de Londres;
Pickles anglais assortis;
Vieux whiskey Irlandais et Ecossais, à vendre par LOREILHE & Co,
19 avril Encoignure Royale et Douane

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—250 caisses actuellement en débarquement du navire North Atlantic, et par d'autres récents arrivages, à vendre à bas prix, par
FROST & Co,
18 av 10 rue des Magasins

CHAPEAUX CASQUETTES, &c.—350 caisses chapeaux, comprenant un assortiment général, en fourrures, rat-musqués, soie, feutre, en paille et palmier mexicain, à vendre par FROST & Co,
18av 10, rue des Magasins

MODES.

PAR le navire Scargo du Havre, une caisse chapeaux d'été, pour dames et fillettes; tous d'un goût tout nouveau, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
19av rue Royale, 102.

2400 demi boîtes sardines à l'huile.
200 do de truffes.
200 demi boîtes champignons.
4 barils absinthe. à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
18av—10f 90, rue de la Douane.

CHAUX DE THOMASTON—700 barils, en déchargement et en magasin, à vendre par
THS BLOIS,
11 avril 91, rue des Magasins.

CIMENT—550 barils ciment romain, Rosendale hydraulique, de différentes marques, à vendre par THS BLOIS,
11 avril 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—300 barils plâtre de Paris calciné, à vendre par
THS. BLOIS,
11 avril 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—50,000 briques à feu, Anglaises, de Pensacole et de Pittsburg, à vendre par THS. BLOIS,
11 avril 91, rue des Magasins.

Nattes — Nattes.

A VENDRE par les soussignés—300 pièces nattes venant d'être reçues
GIQUEL & JAMISON,
9 avril 6, rue de Chartres

CIGARES.—93 milliers cigares de la Havane Regalias, Milleras et autres bonnes manufactures des marques suivantes: Conquistador, Missisipi, Volunteros, Siempreviva, Tres Marias, Conquista, Floridana, Tropical, Aquilas et Cabanas; venant d'arriver et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
16avril No 3, rue Front

INDIGO de Guatemala et de Manille en suérons ou caisses, en magasin et à vendre par
16avril LABORDE & XIQUES, No 3, Front.

SUCRE—jaune et brun de la Havane, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
16avril No 3, rue Front

REOUVERTURE DU MAGASIN B. DURAND,
Rue Royale, No. 127.

M. B. DURAND annonce à ses pratiques qu'il vient de r'ouvrir son magasin de la rue Royale; il invite le public à venir visiter le bel assortiment de marchandises qu'il se vendra aussi bon marché que par le passé à des prix très modérés. Il se charge toujours de teindre et de blanchir les chapeaux de paille à des prix très modérés. Les articles suivants, comprennent une partie de son assortiment d'articles français:
Chapeaux pour dames, rubans;
Do pour enfants, mantilles, manteaux;
Soieries pour robes et chapeaux;
Fantaisies pour robes, robes brodées;
Collerettes en tulle, ou les pour coiffures, fleurs;
[illegible]

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
6 Avril 1850

ATTENDU que les citoyens qui ont eu lieu depuis quelques jours ne laissent aucun doute qu'ils sont l'œuvre de quelques INCENDIAIRES, Nous, A. D. Crossman, Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisons savoir qu'une récompense de CINQ CENT PIASTRES sera payée pour l'appréhension et conviction des personnes prises en flagrant délit de ce crime.

Conformément aux ordonnances en vigueur la récompense ci-dessus sera payée à quiconque arrêtera et convaincra toute personne ou personnes pour avoir mis le feu, de quelque manière que ce soit, à toutes maisons, magasins, hangards, ou autres bâtisses de la ville.
6avril A. D. CROSSMAN Maire.

Vente par liquidation

Du magasin de Quincaillerie, situé rue Vieille Levée No 183, entre les rues Hôpital et Quartier.

LE soussigné informe respectueusement ses clients, les entrepreneurs, les marchands de la ville et de la campagne, et le public en général, qu'à la date de ce jour il vendra au prix coûtant, toutes ses marchandises consistant en un grand assortiment d'articles de cuisine, coutellerie de table, ferrements pour bâtisses, outils pour menuisiers et charpentiers, fournitures de gardemangers, clous coupés et forgés, et une infinité d'articles dont le détail serait trop long.

Les personnes qui lui doivent sont priées de venir solder leurs comptes, et il prie celles qui auraient des réclamations à faire de les présenter avant la fin du mois.
1av—1m C. VASSEROT

J. MAGNE,
AVOCAT,
A son Bureau 83 rue de Chartres.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN
DAVID C. LABATT,
32 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.
1avril—1a

Dissolution.

LA société existant autrefois sous la raison TROISGROS & LAMPRE, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord.
E. TROISGROS,
F LAMPRE.
Nouvelle-Orléans, 15 avril 1850.

Société.

LES soussignés continueront les affaires de l'ancienne maison TROISGROS & LAMPRE, sous la raison TROISGROS & Co.
J. VILLARUBIA, jr.
CHS. METEYE.
S. DE VISSER.
E. TROISGROS, commanditaire.
Nouvelle-Orléans, 15 avril 1850 —30f

Hotel Français et Espagnol.
37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, à l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas, qui se trouve considérablement agrandi par la bâtisse qui est vaste et commode et où elle peut offrir de jolis appartements pour les familles.

Madame Monson, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

BRIN BLANC Mac Intock—14 caisses de 5/4 et 9 yardes, à vendre par J. B. BLACHE, rue de Chartres, No 114. 16 av—10

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS ET JACONATS FRANÇAIS
M. R. HAGGERTY & Bro.
No 52, rue du Canal.

SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:

Organdies baizorines imprimées, riches, réduits de 30 à 30 cents.

Les plus belles qualités de jaconats français réduits de 37 1/2 cents à 25 cents.

Nous offrons également les marchandises ci-après, qui viennent d'arriver, à des prix considérablement réduits:

BAS DE COTON ANGLAIS.

500 douzaines bas de coton, faits à Londres, pour dames et demoiselles.

400 douzaines chaussettes anglaises, pour hommes et garçons;

Toiles à chemises, d'Irlande, toiles à traversins, toiles à draps 6/4, 8/4, 10/4 et 12/4, Plattilles, Bretagne, Crêne, Mortaix, Toile de Paris, Damassés, Diapres; toile à table, serviettes, linges de table, rideaux en mousseline et dentelles, bien à moustiquaires, bobinet 1/4, mousseline brochée et unie.

Le plus vaste assortiment de Barèges, Tissus, Grenadines, Albarines et autres articles pour habillements de dames, le tout doit être vendu au prix qu'il y a de mieux sur ce vaste. 1lav

THOMAS BRADY
22, RUE CHARTRES.

BAREGES nouveaux, jaconats français, organdis, albarines, tissus, linons, batiste imprimée, gingham, foulards soieries d'été.

Toiles, damassés, toile à draps, do à chemises diapés, Hackabacks et serviettes.

Mantilles en dentelles, mantilles de barèges et mousseline.

Châles et écharpes en dentelles, châles en crêpe, crêpe de chine, soie noire, soieries fantaisie très riches en tout genre, ombrelles, &c pour enfans, parapluies en soie et en coton; bas, dentelles, rubans, gants et mercerie en tout genre. 16av—1m

AU BON MARCHÉ.

AYANT reçu par les navires Ohio, Créole, Vandalia et autres, un grand assortiment de marchandises nouvelles nous les offrons aux familles aux prix très modérés.

5000 yardes mousselines imprimées garanties bon teint, à 10 cents par yarde

10,000 yardes vrais jaconats français dessins nouveaux et de qualité supérieure à 25 cents la yarde.

1,500 yardes organdie mousseline, française, à 37 1/2 cents.

4,000 yardes barèges en tout genre, à 25 cents la yarde.

20 cartons de 600 pièces *Toile d'Irlande* garantie pur fil, dans les prix de $5 00 et plus.

3 caisses 300 ombrelles françaises avec et sans franges, soie, et en coton de couleur, qualité riche dans les prix de $1 50 à 4 00.
THOS BRADY,
15av—1m 22 rue de Chartres

AVIS.

COURVOISIER & Co, ayant vendu leur Etablissement et devant partir pour France dans le courant du mois prochain, préviennent leurs débiteurs qu'ils auront à régler immédiatement leurs comptes, comme ceux à qui ils doivent peuvent se présenter pour en recevoir le montant.
6av

OSCAR SARPY,
Marchand de Comestibles,
Encoignure Condé et Esplanade

VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 34 douzaines fromage de Hollande, 3 caisses de fromage de gruyères, 24 fromages pour grandes, 2 caisses saucissons de Lyon, 3 mailles moutarde de Maille. Toujours en main les articles nécessaires aux familles. Conserves, sucre, liqueurs, café, etc. 19 mars

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS
AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co,
Soierie nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins,
22 jan—6 m Entre Commune et Gravier

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. RUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis
9 déc—1an

Magasin à Mandeville.

LES personnes passant l'été à Mandeville sont informées qu'à l'avenir elles trouveront dans le magasin établi depuis peu par le soussigné, tous les objets qu'elles avaient l'habitude de faire venir de la ville, tels que Groceries, Vins, Liqueurs, Faïence, Porcelaine, Quincaillerie, Marchandises Sèches, Bottes, Souliers et Brodequins; il tiendra aussi une Pharmacie.

Les articles ci-dessus seront choisis avec soin à la Nouvelle-Orléans, par ses agents MM. J. F. Bercier & Co, et seront vendus aux prix de la ville, en y ajoutant le fret.

Il espère que ses amis et le public en général l'honoreront de leur patronage.
HORACE LAUZAINGHEIN,
Près de l'encoignure de la rue Gérard, vis à vis le débarcadère public
9 avril—1m

V. TARDÉ, Courtier.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
155, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
12mars—1mjeud

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—Pour dames, enfans et fillettes—245 caisses chaussures fines des manufactures de Philadelphie et Newark, en déchargement des navires Bay State, Suffolk et Lochinvar à vendre par
G. W. DUNBAR,
22mars 20, rue Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—469 caisses en déchargement des navires V. A. Cooper, Avalanche, Cornelia, Sheffield, Sarah Holmes, May Flower, Hero et barque Arthur, à vendre par
R. G. HOBBS,
15 avril 12, rue de la Douane.

B. & A. SOULIE ont ouvert leur bureau au No 94, rue Bienville, entre Royale et Bourbon.
8avril—6f ou 1c

LES soussignés sont agents de la briqueterie de Madame Caïron, et les ordres qui leur seront laissés seront ponctuellement exécutés.
B. & A. SOULIE,
8 avril—1m 94 rue Bienville

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon seront ponctuellement remplis. 4 mai—1an

EN débarquement du navire Genéral, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge Cantenac Médoc, à vendre par
NUMA LACOSTE,
14 avril 147, rue Royale.

DEMIJEANNES FRANÇAISES de 1, 2 et 3 gallons—En débarquement du navire Scargo, du Havre:
[illegible] demijeannes françaises de 3 gallons;
do do de 2 do;
do do de 1 do.
A vendre par NUMA LACOSTE,
147, rue Royale.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 25 Avril 1850.
Bénéfice de Mlle. MARIA.
La première Représentation de
LE DIABLE A L'ECOLE,
Opéra en 1 acte.
LA BOSSUE,
Vaudeville en 1 acte.
LA GRANDE DAME,
Vaudeville en 2 actes.
Titi à la Représentation de Robert Le Diable.
On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE ST-CHARLES.

Dernière Représentation de l'engagement de
M. MACALISTER, CELEBRE MAGICIEN
CE SOIR JEUDI, 25 AVRIL 1850.

LES Mystères du palais enchanté en deux rêves. —La disparition de Melle Macalister à un coup de pistolet—Le tour du pavillon national—*El chapeau del Travello* du signor Macalister, et à la demande les belles pièces mécaniques du temple chinois, le portefeuille et le paon, ainsi qu'une variété de tours nouveaux.

THEATRE ST-CHARLES.

M. MACALISTER a l'honneur d'informer le public et ses amis que son bénéfice aura lieu vendredi 26 avril où il présentera une série d'expériences entièrement nouvelle. A la demande générale, le spectacle sera terminé par la suspension aérienne par Mme Macalister, représentant un mabs endormi.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

JEUDI SOIR, 25 AVRIL 1850.
Seconde Représentation de M. et Mme BLAKE
Seconde Représentation de
OLD HEADS AND YOUNG HEARTS,
Par l'auteur de London Assurance.
Le spectacle sera terminé par Un ballet par tous les danseurs.

Premières loges et parquets	75 cents
Secondes loges	50 cents
Galerie pour les hommes de couleur	25 cents.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans
Nlle Orléans, le 13 avril 1850.

AVIS est donné aux actionnaires que l'élection annuelle de neuf Directeurs qui devront servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de cette Compagnie le lundi, 29 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. J. TUYES,
13av—14f Secrétaire

HORATIO DAVIS,
Notaire Public, rue St-Charles,
Sous l'Hôtel St Charles, près la rue Commune

GLACES, SORBETS.

COURVOISIER & Co feront samedi prochain, 6 courant, l'ouverture de leur pavillon à glaces place Antoine. Les amateurs sont toujours sûrs d'y trouver les glaces les plus parfaites et les sorbets les plus exquis. 5 av

LANGUE ANGLAISE.
SYSTEME ORAL.

J. S. DE PALOS, professeur d'*Anglais Français et Espagnol*, au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tient ses classes depuis 8 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après midi et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues feraient bien de ne pas en négliger la meilleure occasion. 25 fev—3m

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
Rue de Chartres, 133.

Peut fournir les numéros de l'ILLUSTRATION date du 5 janvier au 16 février 1850.
Prix de chaque numéro 25 cts. 31 mar

Avis officiel.

LE soussigné est préparé à recevoir les taxes d'Etat, dues pour l'année 1849 sur les biens-fonds, esclaves, capitaux, etc, et à donner des licences pour l'exercice des commerces, professions sujets aux taxes, dans les limites du District représenté.
THOMAS McKEON, Collecteur, bureau No 18 rue Royale, 3e District représenté
4av—3f

NOTICE. M. Ferdinand Mathoe, devient associé à dater de notre maison à partir de ce jour. Les affaires seront continuées sous la raison sociale
13avril—1m F. & E. REILLY & Co.

DEMANDE—On aurait besoin, dans une institution à la campagne d'une bonne maîtresse de musique. Pour les renseignements s'adresser au bureau de l'Abeille. 13 av

UNE institutrice française ayant fait plusieurs éducations particulières désirerait se placer, en sa qualité, dans une famille, soit à la ville, soit à la campagne. Elle enseigne le piano et le dessin et peut offrir d'honorables recommandations. S'adresser 22 rue St-Louis 3 av

Mme. F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de France, par le navire Spindola, un très bel assortiment d'articles de printemps, tels que Mousselines, Rubans, Chapeaux, Cravattes d'hommes, &c. &c.

Elle a, en même temps, l'honneur d'informer les dames qu'elle prend l'établissement de Mlle Thompson, ancienne maison Cocanne, rue de Chartres, dont elle fera incessamment l'ouverture avec les nouveautés qu'elle vient de recevoir.

Il y a un bureau de change quant à sa maison de la rue Royale. 18av

MAGASIN A LOUER—Un magasin à louer No 73 rue de la Levée, entre St-Louis et Conti. S'adresser à
F. A. LANAUZE,
11av—8 30, rue de la Levée.

A LOUER. Le premier étage d'une maison en briques convenablement distribuée pour une famille, située dans la rue St Louis, entre celles de Chartres et Levée, No 20, et livrable le 16 avril courant. Pour les conditions, s'adresser à
2 avril F. ROUMIEU.

A LOUER—Une maison basse en briques située rue Treme, près celle Dumaine, s'adresser chez VOR HEBERT,
11av—4 149, rue de Chartres.

Université de la Louisiane.—Département Académique.
Encoignure Commune et Philippe

Professeurs pour la session de 1849—50
Latin et grec, Geo C. Anthon A. M principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears.
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Marc Roux.
Les prix varient de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal
29 oct—6m

Hotel du Commerce,
Rue d'O'Reilly, 106, près celle de Cuba, à la Havane.

CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la place d'Armes et des Promenades, est avantageusement connu à la Havane depuis plusieurs années. Mme Daliers qui le dirige à tout fait pour rendre aux voyageurs cet Hôtel agréable, tant sous le rapport des chambres larges et aérées que sous le rapport de la table. Les témoignages de satisfaction qu'elle a reçus des étrangers qui ont logé dans sa maison, lui donnent le droit de le recommander sans crainte à tous les voyageurs qui se rendent à la Havane.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—176 caisses, en déchargement des navires Sheffield et Beatrice, à vendre par
G W DUNBAR,
19 av 20 rue de la Douane

EN débarquement du navire Bothnia, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
133 barriques vin rouge bon pour familles,
30 barils vin blanc Haut Sauterne,
1 balle de bouchons fins.
BOYER FRERES,
29 mars Enc. Moreau et Mandeville, 3me Mun.

AVIS—Un Monsieur qui réside dans cette ville depuis longtemps et qui a une connaissance parfaite de la place et des affaires en général, désire employer quelques heures qui lui restent libres, soit à tenir les livres de quelque établissement ou à se charger des affaires qu'on voudrait bien lui confier. Il fournira sur son compte les meilleures recommandations.
Laisser son adresse à lettre B., boîte M, No 200 à la poste. 17av—10

A VENDRE en débarquement du navire Pilgrim de Bordeaux
10 barils de 20 gallons cognac de Chauvet;
50 caisses de 12 bouteilles à l'eau-de-vie do;
50 paniers anisette extra superfine do;
50 do de 100 b. cerises blanches pr liqueurs
400 caisses de 12 do do do;
20 do de 12 flacons pour marasquino;
20 do de 25 paniers et pompoüelles blancs;
10 do de 25 do blancs et pompoüelles dorées;
Par NUMA LACOSTE,
19 avril 147, rue Royale.

EN magasin et à vendre—
20 barriques vin de Bergerac.
10 do do Rouge St-Julien Médoc.
20 do do Château Latour.
20 barils do St-Estèphe Médoc.
10 do do blanc Haut Sauterne.
6 demi p. Cognac 4me preuve différentes marques
20 quarts do do do
20 huitièmes do do do
15 quarts vieux Cognac
X. LAMBERT,
10 av 91, rue des Magasins

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT."

LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon.
S. MASPEREAU & Co.,
26mars No 98, rue Condé.

Cuisines patentées de Bodes.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines [illegible]

[illegible]